

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13138-3:2007

**Aides à la flottabilité pour
l'apprentissage de la natation - Partie
3: Exigences de sécurité et méthodes
d'essai relatives aux dispositifs dans**

Auftriebshilfen für das Schwimmenlernen
- Teil 3: Sicherheitstechnische
Anforderungen und Prüfverfahren für
Schwimmsitze, die am Körper getragen

Buoyant aids for swimming instruction -
Part 3: Safety requirements and test
methods for swim seats to be worn

10/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13138-3:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13138-3:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation - Partie 3: Exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux dispositifs dans lesquels l'enfant est placé, Sièges flottants

Auftriebshilfen für das Schwimmenlernen - Teil 3:
Sicherheitstechnische Anforderungen und Prüfverfahren für
Schwimmsitze, die am Körper getragen werden

Buoyant aids for swimming instruction - Part 3: Safety
requirements and test methods for swim seats to be worn

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 septembre 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	4
Introduction	5
1 Domaine d'application	7
2 Références normatives	7
3 Termes et définitions	7
4 Classification	9
4.1 Généralités	9
4.2 Catégorisation	9
5 Exigences de sécurité	10
5.1 Généralités	10
5.2 Conception	10
5.3 Taille	11
5.4 Matériaux	11
5.5 Résistance	13
5.6 Comportement dans l'eau	13
6 Méthodes d'essai	15
6.1 Conditionnement renforcé	15
6.2 Appareillage et mode opératoire d'essai	15
7 Avertissements et marquages	15
7.1 Généralités	15
7.2 Avertissements et marquages sur le produit	15
7.3 Marquage supplémentaire du produit	16
8 Informations fournies par le fabricant	16
8.1 Instructions d'utilisation	16
8.2 Informations des consommateurs sur le point de vente	17
Annexe A (normative) Mannequins d'essai I à III	18
A.1 Dimensions	18
A.2 Spécifications	19
A.3 Masse volumique des composants	19
A.4 Centre de gravité	20
A.5 Dispositif de mesurage de l'angle d'inclinaison de 120°	20
A.6 Système à vague	21
Annexe B (normative) Méthode d'essai des sièges flottants	23
B.1 Mise en place	23
B.2 Stabilité dynamique	24
B.3 Essai de redressement, options 1 à 3	24
B.4 Résistance du siège (joints, coutures, sangles etc.)	28
Annexe C (normative) Mode opératoire d'essai de résistance des marquages à la salive	29
Annexe D (normative) Mode opératoire d'essai de l'efficacité des valves anti-retour sur les dispositifs gonflables	30
Annexe E (normative) Sécurité du système de déverrouillage par pression des boucles	31

Annexe F (normative) Mode opératoire d'essai des caractéristiques impossibles à mesurer objectivement comme l'habillage, l'ajustement, le maintien de la fonction, et les bords, coins et éléments pointus par évaluation du jury.....	32
F.1 Généralités	32
F.2 Évaluation des risques	32
F.3 Guide d'évaluation du dispositif complet par le jury.....	32
F.4 Réévaluation des instructions fournies avec le dispositif.....	34
Annexe G (normative) Mode opératoire d'essai de résistance des coutures et de durabilité des dispositifs gonflables.....	35
Annexe H (normative) Mode opératoire d'essai de détermination de la résistance à la perforation des dispositifs gonflables	36
Annexe I (normative) Mode opératoire d'essai de détermination du diamètre des ouvertures de jambes	37
Annexe J (informative) Symboles graphiques destinés à l'information des consommateurs	38
Annexe K (informative) Modifications techniques importantes apportées au présent document par rapport à la version précédente EN 13138-3:2003	39
Bibliographie.....	40

Avant-propos

Le présent document (EN 13138-3:2007) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2008.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN 13138-3:2003.

L'Annexe K donne le détail des modifications techniques importantes apportées à la présente Norme européenne par rapport à la version précédente.

La présente Norme européenne est la troisième partie d'une série de trois normes traitant des aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation lors des différents stades du processus d'apprentissage.

- *EN 13138-1, Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 1 : Exigences de sécurité et méthodes d'essais pour les aides à la flottabilité dispositif porté au corps*
- *EN 13138-2, Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 2 : Exigences et méthodes d'essai relatives aux dispositifs à tenir*
- *EN 13138-3, Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 3 : Exigences et méthodes d'essai relatives aux dispositifs dans lesquels l'enfant est placé, sièges flottants*

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

Le processus complet d'apprentissage de la natation inclut les trois stades suivants :

- se familiariser avec l'environnement aquatique ainsi qu'avec les mouvements permettant d'y évoluer ;
- acquérir les compétences relatives aux mouvements de natation standards ;
- développer des mouvements et des techniques de natation spécifiques.

Les aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation (en abrégé : «aides à la natation») sont destinées à aider les personnes (et en particulier les enfants) à apprendre à nager. Ces dispositifs sont conçus et prévus en fonction des stades ci-dessus.

Les aides à la natation sont destinées à fournir à l'utilisateur une flottabilité positive dans l'eau tout en maintenant le corps dans une position correcte pour nager. Toutefois, il convient de ne pas considérer que la conformité des dispositifs à la norme suffit en soi à éliminer le risque de noyade, qui dépend aussi du comportement de l'utilisateur et des personnes chargées de le surveiller.

La présente norme fixe des exigences de performance destinées à garantir que les aides à la natation présentent l'efficacité nécessaire, mais il est essentiel que les produits soient utilisés correctement et sous surveillance rapprochée et constante. Il est important de s'assurer que les dispositifs sont bien mis en place, de la bonne taille, et que, lorsqu'ils sont correctement mis en place, ils ne peuvent pas se déplacer. Il est toutefois indispensable que les sièges flottants permettent une sortie rapide en cas de chavirement. L'utilisation de ces dispositifs est par conséquent recommandée lorsque l'utilisateur n'a pas pied.

Seuls les gilets de sauvetage assurent une protection maximale contre la noyade. Il est essentiel d'établir une distinction claire entre les dispositifs destinés à sauver des vies humaines et ceux qui ne sont destinés qu'à permettre à l'utilisateur de flotter lorsqu'il apprend à nager. Les aides à la natation n'étant pas l'équivalent de gilets de sauvetage, il convient de ne les utiliser qu'en piscine ou dans les plans d'eau exempts de courants, de marées et de vagues.

Le stockage en vrac de certains types d'aides à la natation pourrait, dans certaines conditions, entraîner des risques d'incendie. Le risque perçu a été évalué par rapport au risque réel que représente pour le porteur l'utilisation de matériaux traités avec certains produits chimiques ignifuges dont la toxicité est connue. Cependant, le risque d'incendie est moins important pour l'utilisateur que le risque associé à la mise à la bouche, surtout pour les enfants. Pour cette raison, la présente Norme ne fixe pas d'exigences relatives à l'inflammabilité.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, et afin de distinguer ces dispositifs des jouets aquatiques, la présente norme préconise des mesures de sécurité couvrant le marquage, les notices d'avertissement et les instructions d'utilisation.

La conception et la fonction des aides à la natation varient considérablement. C'est pourquoi la norme comprend trois parties : les dispositifs prévus pour se familiariser avec l'eau (utilisateur passif), les dispositifs que l'utilisateur enfle (utilisateur actif) et les dispositifs que l'utilisateur tient à des fins d'entraînement spécial.

La Partie 1 de la norme

traite des dispositifs qui sont solidement assujettis au corps (dispositifs de type B = pour utilisateur actif). Ces dispositifs sont destinés à initier l'utilisateur à l'ensemble des mouvements de natation.

La Partie 2 de la norme

traite des dispositifs que l'utilisateur tient dans la main, place sous son corps ou tient entre les jambes (dispositifs de type C = pour utilisateur actif), et qui sont destinés à améliorer certains aspects du mouvement de natation. Ils peuvent également être utilisés par des adultes débutants ou des utilisateurs plus avancés pour des stades ultérieurs du processus d'apprentissage de la natation.

La Partie 3 de la norme

traite des sièges flottants, destinés à aider les enfants jusqu'à l'âge de 36 mois dans leurs premières tentatives pour apprendre à nager, c'est-à-dire, se familiariser avec l'environnement aquatique et y évoluer. L'enfant est placé à l'intérieur de la structure flottante, qui procure flottabilité et soutien latéral au corps en maintenant ainsi la tête de l'enfant au-dessus du niveau de l'eau (dispositifs de type A = pour utilisateur passif). Les sièges flottants permettent aux jeunes enfants de faire connaissance avec le milieu aquatique et d'y évoluer. Ils laissent la liberté de mouvoir les bras et les membres inférieurs. L'utilisation des sièges flottants ne reproduit cependant aucune forme de mouvement de nage orthodoxe.

Les sièges flottants satisfaisant à la présente norme améliorent la stabilité dans l'eau et réduisent au minimum le risque d'emprisonnement en cas de chavirement. Les enfants se trouvant dans un siège flottant nécessitent cependant une surveillance parentale très vigilante. Une surcharge au-delà du poids corporel spécifié, des vagues déferlantes ou des forces extérieures violentes laissent subsister des risques susceptibles de provoquer un chavirement. Une utilisation en eau peu profonde est susceptible d'augmenter le risque de chavirement et d'entraver ou d'empêcher l'extraction du siège en cas d'urgence.